

CHARTRE DE LA MEDIATHEQUE

La médiathèque en tant que service public est ouverte à tous. Elle a pour but de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à l'activité culturelle.

Art. 1 - Il est demandé au lecteur de prendre soin des documents (ne pas écrire, découper, corner les pages, réparer, ...) et de suivre les recommandations pour les supports CD et DVD.

Art. 2 - Pour préserver une ambiance propice à la détente et au travail, les conversations à voix haute, ainsi que l'utilisation bruyante d'appareils (baladeurs, téléphones portables, etc...) sont interdites.

Art. 3 - Il est prié de s'abstenir de manger et boire en dehors de l'espace détente.

Art. 4 - Les mineurs, accompagnés ou non, sont sous la responsabilité de leurs parents, le personnel n'est pas habilité à garder les enfants. Ni le personnel de la bibliothèque, ni la commune ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident.

Art. 5 – Les moins de 13 ans n'ont pas accès au prêt de DVD du secteur adulte.

Art. 6 - Lors de tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone, mail, ...), le lecteur est tenu de nous le signaler le plus rapidement possible.

Art. 7 - Le lecteur s'engage à n'utiliser les documents audiovisuels que dans le cercle familial, toute reproduction est interdite.

Art. 8 - Les grands sacs et cartables doivent être déposés à l'entrée de la médiathèque.

Art. 9 - L'accès de la médiathèque est interdit aux animaux, à l'exception des chiens d'assistance aux personnes handicapées.

Art. 10 - La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de perte, de vol, de détérioration des effets personnels ou de préjudice lié à des litiges entre usagers.

Art. 11 - les usagers s'engagent à prendre connaissance et à respecter les modalités d'inscriptions mentionnées dans le guide du lecteur.